



NIVEAU

Formation initiale, Maintien



PUBLIC CONCERNÉ

Personnels non certifiés mettant en oeuvre la vérification de concordance entre passagers et bagages.



OBJECTIFS

Acquérir les connaissances permettant de mettre en oeuvre la concordance entre passagers et bagages dans le respect des règles de sûreté.




CONTENU

Théorie

- Connaissance des actes d'intervention illégale déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles.
- Connaissance des prescriptions légales applicables.
- Connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté de l'aviation.
- Connaissance des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté.
- Connaissances des exigences techniques en matière de vérification de concordance entre passagers et bagages.
- Connaissance des exigences de protection pour le matériel des transporteurs aériens utilisés pour le traitement des passagers et des bagages.
- Connaissance des procédures d'intervention d'urgence.
- Aptitude à réagir de manière appropriée face à des incidents liés à la sûreté.

Formation basée sur la réglementation UE en vigueur.

 **Durée** à titre indicatif
3 heures (hors test 30 mn).

Prérequis

Aucun.

Méthode

- Formation théorique dispensée en salle.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Théorie** : Test écrit de validation (minimum 12 / 20 requis).

Validité

Maximum 5 ans.

Contact

 + 33 1 48 16 37 24

 ifma@geh.aero

 <http://ifma-formation.fr/>